Image not found or type unknown

Assurance vie AVEC SUCCESSION

Par **JEF32**, le **07/10/2013** à **16:31**

Bonjour,
je vais essayé d'être clair et précis,
ma belle mère est en phase terminal, elle laisse une assurance vis pour les deux héritiers .
MON COUPLE EST EN LIQUIDATION JUDICIAIRE STATUT ENTREPRENEUR.
le liquidateur a r il le droit de prendre les fonds de l'assurance vie ?
peut on laisser courir l'assurance vie ?

cordialement
JF HASBROUCK

Par **youris**, le **07/10/2013** à **16:47**

bjr,
si vous avez des dettes,je crains que le liquidateur ne récupère les sommes que vous recevez suite au décès de votre belle-mère.
si votre question est d'attendre pour réclamer l'assurance vie que la liquidation soit terminée et ensuite demander le versement de cet argent, cela me semble un procédé pour le moins frauduleux car cela ressemble à l'organisation de son insolvabilité.
mais je ne suis pas un expert en matière de droit des sociétés.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés